Plan de paysage : passons aux actions concrètes !

Même si le paysage n'est perçu que comme une toile de fond, il représente « le fond du tableau de la vie humaine » selon le botaniste français, Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre.

Pour Sylvain Griffault, vice-président en charge de l'aménagement et de l'habitat « Le paysage, naturel ou bâti, est très souvent le sujet principal de nos photos de vacances ou celui de cartes postales que nous envoyons. Il est aussi, ce qui nous reste en mémoire, quand nous découvrons d'autres territoires. Nous en oublions parfois que nos propres paysages, ceux qui habillent notre quotidien sont d'une immense richesse, il suffit d'écouter celles et ceux qui les découvrent pour se le rappeler ».

Parce que les paysages du territoire sont à la fois riches et fragiles, Mellois en Poitou a mené une étude échelonnée sur 3 ans qui a permis de construire un regard collectif et critique en vue d'établir la définition d'un projet commun pour les 62 communes. Cette étude se traduit par un document qui répond à 3 questions suivantes :

- quels sont les paysages de Mellois en Poitou et comment évoluent-ils ?
- quels paysages souhaitons-nous pour demain ?
- comment peut-on agir ?

Un plan de paysage est une feuille de route pour les 10 prochaines années en matière d'aménagement de l'espace et du paysage. Aujourd'hui, il marque le début d'actions concrètes et visibles sur le territoire.

De quelle manière ?
10 actions prioritaires ont été identifiées et seront à conduire sur 10 ans avec notamment la prise en compte de projets tels que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUi-H) qui intégrera le Plan de paysage dans son projet d'aménagement et de développement durable et établira des règles d'urbanisme adaptées aux objectifs
Le Pays d'art et d'histoire traduira ses effets sur des actions sensibilisant les habitants telles que des expositions, conférences, lectures de paysage…

Nous sommes tous concernés donc tous acteurs.

Celles-sur-Belle depuis la Garzelle

(A)ménager le territoire grâce au PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & HABITAT
— Mellois en Poitou —

Mellois en Poitou s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H). Celui-ci couvrira le territoire des 62 communes. Il s'agit du **futur règlement d'urbanisme à partir duquel seront examinées toutes les autorisations d'urbanisme.**

En 2022, la première phase de l'élaboration du PLUi-H, celle du diagnostic, a permis de dresser un état des lieux complet et précis du territoire. L'année 2023 est consacrée à l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

« Quelle vision du territoire dans 10 ans ? »

Le PADD, c'est le document le plus important du PLUi-H. Il expose le projet d'aménagement du territoire pour les 10 années à venir, décliné sous forme d'orientations générales.

Son objectif ? définir un projet politique cohérent à l'échelle intercommunale tout en intégrant les spécificités des communes.

Concrètement, cette étape représente un moment-clé où sont définies les orientations en matière de **développement démographique**, **économique**, d'**urbanisme**, de **patrimoine**, d'**habitat**, d'**équipements**, de **mobilité**, d'**agriculture** ou encore de **ressources** ou de **préservation de l'environnement**.

Une fois cette étape validée, les grands objectifs seront traduits réglementairement, ils fixeront le cadre des règles d'occupation des sols et de construction dans les différentes zones (urbaines, agricoles, naturelles ...) du futur document d'urbanisme.

RESTEZ ATTENTIFS

D'ici la fin de la procédure d'élaboration, à l'horizon 2026, la concertation avec les habitants continue ! De nouveaux outils et d'autres évènements vont se mettre en place, en attendant, vous pouvez nous écrire à l'adresse ***planification@melloisenpoitou.fr*** ou par courrier à l'attention de la Communauté de communes. Des registres papier sont à votre disposition dans les mairies ou en format dématérialisé sur le site internet Mellois en Poitou.

LES GRANDES ÉTAPES :

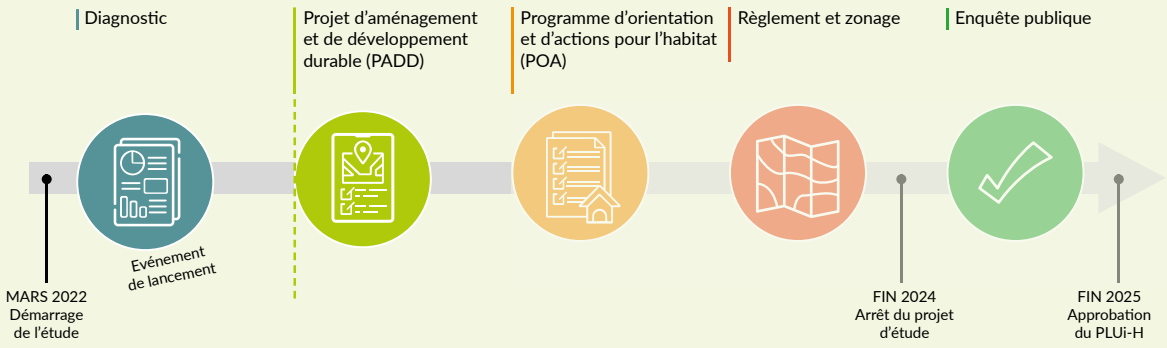

La bas de la place du Rochereau à Celles-sur-Belle

Mellois en Poitou étant sur le chemin des territoires engagés en matière de transition écologique, a signé en juin dernier le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) en présence de :

- l'Etat représenté par Xavier Marotel, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et sous-préfet de l'arrondissement de Niort
- l' ADEME Nouvelle-Aquitaine , l'agence de la transition écologique, qui accompagne et apporte des solutions concrètes aux collectivités-entreprises-particuliers, représentée par Mathieu Anglade, directeur régional.

C'EST QUOI UN COT ?

C'est un dispositif qui accompagne les collectivités sur une durée de plusieurs années, dans une démarche d'amélioration continue de leur politique de transition écologique et s'appuie sur le programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique »

DIRECTION AMÉNAGEMENT & HABITAT
9, avenue de l'hôtel de ville - 79110 Chef-Boutonne
Tél **05 49 29 83 93**

Sylvain Griffault
vice-président
urbanisme aménagement